



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **31 mai 2021**

Décision n° **CP-2021-0644**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Meyzieu

objet : Habitat - Logement social - Revente, au profit de la SA d'HLM Alliade habitat à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 110 rue de la République

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Vessiller

**Présidente** : Madame Emeline Baume

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 12 mai 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 1er juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

**Commission permanente du 31 mai 2021****Décision n° CP-2021-0644**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Meyzieu

objet : **Habitat - Logement social - Revente, au profit de la SA d'HLM Alliade habitat à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, d'un immeuble situé 110 rue de la République**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 10 mai 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633.2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte de la revente**

Par arrêté n° 2021-02-23-R-0109 du 23 février 2021, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente d'un immeuble situé 110 rue de la République à Meyzieu, en vue de la réalisation d'une nouvelle offre de logement social.

**II - Désignation du bien**

Il s'agit d'un tènement immobilier sur lequel est édifié un bâtiment anciennement à usage commercial de station-service d'environ 72 m<sup>2</sup>, comprenant boutique, atelier et réserve, le tout bâti sur un terrain propre cadastré CP 1 et CP 2 d'une superficie totale de 3 244 m<sup>2</sup>.

**III - Conditions de la revente**

Ce bien a été acquis pour un montant de 810 000 € dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, pour le compte de la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, en vue de développer un programme de 3 010 m<sup>2</sup> de surface de plancher et 44 logements. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'une opération mixte constituée d'un bâtiment comprenant 10 logements en mode de financement prêt locatif à usage social (PLUS), 8 logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et 4 logements en mode de financement prêt locatif social (PLS), ainsi qu'un bâtiment d'une surface utile de 1 483 m<sup>2</sup> comprenant 22 logements en accession sociale.

Par délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019, cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H), approuvé qui prévoit notamment de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux à Meyzieu qui en compte 21,08 %.

Aux termes de la promesse d'achat, la SA d'HLM Alliade habitat, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ce bien, cédé libre de toute location ou occupation, au prix de 810 000 €, admis par la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

La SA d'HLM Alliade habitat aura la jouissance du bien, à compter de la date à laquelle la Métropole aura elle-même la jouissance dudit bien ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 5 février 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** la revente par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 810 000 €, à la SA d'HLM Alliade habitat, de l'immeuble cédé libre de toute location ou occupation, situé 110 rue de la République à Meyzieu, cadastré CP 1 et CP 2, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, en vue de développer une nouvelle offre de logement social.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 25 janvier 2021 pour un montant de 15 000 000 € en dépenses et 15 000 000 € en recettes, sur l'opération n° 0P07O7862.

**4° - La somme** à encaisser, d'un montant de 810 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2021.**